

Séance du 30 janvier 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 janvier 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à M. Pommiez, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Darmendrail à M. Grenet, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

EXCUSE : M. Ugalde.

ABSENTS : M. Arandia, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Etchegaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu – Projet scientifique et culturel – Transmission aux services de l'État pour validation.

Le musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-arts de Bayonne, qui bénéficie de l'appellation « Musée de France », a été retenu au titre du plan « Musées en régions ». Ce plan d'investissement à destination des musées territoriaux a pour objet d'assurer un rééquilibrage territorial et de renforcer la conservation et la mise en valeur des collections exceptionnelles des musées en régions. Il s'appuie sur des critères de sélection précis et en particulier, sur la qualité du projet scientifique et culturel développé autour des collections.

Depuis sa fermeture en avril 2011, le musée Bonnat-Helleu s'est engagé dans un vaste chantier des collections qui suppose d'importantes restructurations pour améliorer les conditions de conservation et de présentation des œuvres.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de l'aide de l'État pour ce chantier, la ville de Bayonne doit obtenir la validation par le Ministère de la Culture et de la Communication (service des Musées de France) du projet scientifique et culturel du musée (PSC). Ce document, qui relève de la responsabilité du chef d'établissement, définit la politique du musée en accord avec ses missions : conserver, restaurer, étudier, enrichir les collections ; les rendre accessibles au public ; mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion ; contribuer aux progrès et à la diffusion de la recherche (conformément à la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France).

Ainsi, le projet scientifique et culturel joint en annexe, donne les grandes orientations du musée et décrit les moyens nécessaires pour les concrétiser. Il permet de dresser un bilan de la situation en 2013, d'ouvrir des perspectives sur les actions menées durant la fermeture (2014-2018) et de poser les contours du projet de rénovation.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre à la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine, le projet scientifique et culturel du musée Bonnat-Helleu, afin d'en obtenir la validation auprès des services de l'État (Ministère de la Culture et de la Communication).

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.